

SIGNATURE DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Préfecture de l'Oise

Conseil Départemental de l'Oise

Tribunal de Grande Instance de Senlis

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)

Mardi 4 février 2020

14h30




CONTACTS PRESSE :

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN - 03 44 64 74 72 - p.laprun@creilsudoise.fr
Fanny LEBEGUE - 03 44 64 46 24 - f.lebegue@creilsudoise.fr



SOMMAIRE

 Pourquoi une stratégie territoriale ?	p.03
Présentation	p.03
L'organisation du CISPD : pilote de la stratégie territoriale	p.05
Les signataires de la stratégie	p.05
 Les fondements de la stratégie territoriale	p.06
Les constats du Diagnostic Local de Sécurité	p.06
Les quatre grands axes	p.06
 La mise en œuvre de la stratégie territoriale	p.09

■ Pourquoi une stratégie territoriale ?

Mise en place pour la première fois en 2010 à la suite d'un diagnostic local de sécurité, la **Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance, de Sécurité et d'Aide aux victimes (2010-2013)** a été renouvelée en 2014 puis évaluée en 2015. Elle a permis la mise en place d'actions autour de problématiques répondant aux préoccupations des habitants en matière de tranquillité publique. En 2017 la fusion de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise a motivé la nécessité d'adapter la stratégie aux problématiques du nouveau territoire. Ainsi, l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a réalisé en 2018 un Diagnostic Local de Sécurité avec l'ensemble des partenaires du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'ACSO et lancé en 2019 l'élaboration d'une nouvelle **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**. Cette Stratégie s'appuie sur la **Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (SNPD)** qui consiste en un programme d'actions concrètes et ciblées, adaptées aux spécificités du terrain.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance signé le 4 février 2020 se présente sous la forme d'un programme territorial d'actions, assorti d'échéances de réalisation et soumis à évaluation. L'objectif est de renforcer la prévention de la délinquance sur le territoire et d'accroître l'opérationnalité sur le terrain. Elle repose sur les **constats des problématiques de terrain**, partagés par les villes qui composent l'ACSO et par leurs partenaires institutionnels et sociaux. Ils ont inspiré les principaux axes du programme qui ont ensuite été déclinés en plan d'actions. **Pilotée par le CISPD, cette stratégie intercommunale a été validée le 22 janvier 2020 en assemblée plénière.**

Elle doit permettre une grande fluidité et une forte réactivité pour pouvoir répondre aux évolutions de la typologie de la délinquance sur le territoire. Elle est construite de manière à **coller aux réalités** du terrain et à apporter, en temps réel, des réponses ciblées aux problématiques rencontrées. L'idée maitresse est de pratiquer une politique plus réaliste, de faire moins, mais **de faire mieux**.

Tenant compte des spécificités territoriales, la stratégie intercommunale se veut **tout à la fois réactive, concrète et adaptable**. Son programme s'appuie sur une **coproduction de la sécurité et une synergie entre les acteurs locaux et nationaux de la sécurité et de la tranquillité publique** (L'Etat, l'ACSO, la Police, la Gendarmerie, la Justice, l'Education, les services prévention médiation, les transporteurs, les bailleurs, les associations...).

L'ACSO et les communes qui la composent, ont fait le choix d'une **politique volontariste en matière de sécurité et de prévention de la délinquance**. L'un des socles de cette stratégie intercommunale est **la recherche constante de synergies partenariales, de solidarité et de dynamique communautaire**.

Le Président de l'ACSO, le Président du CISPD, les maires des communes de Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire, Villers-Saint-Paul, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-les-Mello, Cramoisy, Maysel, Rousseloy, Thiverny, la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, le sous-préfet de Senlis, le Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Senlis et l'ensemble des partenaires institutionnels et sociaux, **concourent ensemble à l'élaboration d'une politique globale de prévention de la délinquance, de sécurité et d'aide** aux victimes sur le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Le maître mot est d'agir le plus possible en amont, de prévenir avant de guérir par le biais d'actions très ciblées. Le CISPD veille tout particulièrement à la complémentarité des actions conduites dans le cadre de cette stratégie et de celles conduites dans le cadre du Contrat de Ville.

📌 L'organisation du CISDP : pilote de la stratégie territoriale

L'adoption de cette stratégie territoriale permet d'ajuster la gouvernance du CISPD. Cette gouvernance articulera les conseils en formation plénière et les conseils en formation restreinte. La formation plénière se réunira une à deux fois par an pour faire des bilans et donner les grandes orientations. La formation restreinte se réunira une fois par trimestre et aura pour objectifs le pilotage régulier de la stratégie, le suivi des groupes de travail thématiques et le suivi des actualités du territoire. Elle sera l'instance politique régulière du pilotage des politiques publiques de sécurité et de prévention de la délinquance au niveau intercommunal.

Cette gouvernance consolide aussi le rôle des cellules d'appui. Ces cellules sont d'ores et déjà effectives sur certaines communes du territoire. Ces réunions sont organisées au sein des mairies avec le Maire, la Police Nationale et les techniciens de la ville (Police municipale, médiateurs, etc.) afin de faire le point sur les problématiques de tranquillité publique observées sur le terrain. Ces cellules permettent un échange privilégié et régulier entre les collectivités et les forces de sécurité intérieure.

📌 Les signataires de la stratégie

- **Louis LE FRANC**, Préfet de l'Oise
- **Nadège LEFEBVRE**, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- **Arnaud BORZEIX**, Président du Tribunal de Grande Instance de Senlis
- **Jean-Baptiste BLADIER**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Senlis
- **Jean-Pierre Bosino**, Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'Agglomération Creil Sud Oise.

■ Les fondements de la Stratégie Territoriale

Les constats du Diagnostic Local de Sécurité (DLS)

Cet audit de la situation sécuritaire sur le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, réalisé en 2018, a permis de dresser plusieurs constats :

- **Un décalage entre les moyens disponibles et les problématiques de délinquance**
- **Une économie souterraine structurée et présente en zone de compétence police nationale**
- **Une délinquance résiduelle sur la zone « rurale »**
- **Des troubles sur les territoires qui impactent les lieux d'enseignement**
- **L'importance des violences commises dans le cadre intrafamilial**
- **L'ampleur des mésusages sur l'espace public**
- **Une insécurité routière ressentie comme forte**

Les quatre grands axes

En repartant des constats dressés dans le cadre du DLS, quatre axes sont ressortis pour structurer la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention. **Ils reflètent les besoins et les attentes des élus ainsi que ceux des acteurs associés à la réalisation du diagnostic initial.** Ils sont par ailleurs en totale adéquation avec les orientations de la politique nationale de prévention de la délinquance ainsi qu'avec leurs déclinaisons départementales.

Axe 1 : Jeunes exposés à la délinquance

Cette thématique doit être prise en compte au regard des spécificités du territoire et de la proportion de jeunes touchés par la délinquance. Cet axe devra travailler sur le volet préventif et non pas répressif et ce de manière collaborative.

Cet axe possède plusieurs objectifs opérationnels qui permettront de construire des actions par les partenaires :

1. Favoriser l'éducation aux médias
2. Soutenir la parentalité
3. Agir sur le harcèlement
4. Travailler sur le décrochage et l'absentéisme
5. Travailler sur la réponse pénale et l'alternative aux poursuites pour les primo délinquants
6. Travailler sur la collaboration partenariale
7. Prévenir les affrontements entre jeunes

Axe 2 : Tranquillité publique

La problématique des nuisances et des atteintes à la tranquillité publique constitue un axe majeur dans la formalisation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance par l'élaboration d'une politique locale de tranquillité publique.

Le maintien de la tranquillité publique correspond à une attente forte de la population et à un enjeu quotidien pour les pouvoirs publics. Cette politique locale s'appuie sur deux axes de travail complémentaires :

- les mesures visant à renforcer la présence humaine
- les mesures techniques de prévention situationnelle

Ainsi, les grands objectifs opérationnels découlant de cet axe sont les suivants :

1. Travailler sur la prévention situationnelle
2. Agir sur la question des véhicules épaves
3. Agir sur la question des dégradations et des dépôts sauvages
4. Améliorer la coordination partenariale locale
5. Accompagner les élus et les services
6. Mettre en place un observatoire de la tranquillité publique
7. Agir sur les phénomènes de violences entre jeunes qui troublent la tranquillité publique
8. Agir sur les violences exercées à l'encontre des agents des services publics

Axe 3 : Violences intrafamiliales et violences faites aux femmes

La question des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales mais surtout de l'aide aux victimes est une thématique essentielle à prendre en compte au sein de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Plusieurs enjeux opérationnels découlent de cet axe :

1. Travailler de manière collaborative sur l'assistance aux victimes
2. Sensibiliser le public et les acteurs
3. Aider à l'anticipation du départ du domicile conjugal
4. Accompagner les femmes après le départ du domicile conjugal

Axe 4 : Santé mentale et conduite addictive

La question des conduites addictives est un enjeu prioritaire dans la mesure où elle constitue un risque sanitaire important, qui engendre souvent d'autres problématiques de délinquance.

Les enjeux sont multiples et il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les différents services en charge de ces questions afin d'avoir des résultats et un impact sur la population.

Plusieurs enjeux opérationnels découlent de cet axe :

1. Améliorer la coordination locale
2. Construire le jeune
3. Sensibiliser les parents
4. Sensibiliser les acteurs locaux

■ La mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La stratégie territoriale se concentre autour d'un **nombre restreint d'axes prioritaires, issus du diagnostic local de sécurité** partagé par l'ensemble des partenaires et réalisé sur la base d'éléments opérationnels. Chacun des 4 axes est doté d'un groupe de travail thématique chargé de mettre en place des actions concrètes. Pour cela, les groupes de travail s'appuient sur des fiches-actions. Chacune comporte : un **descriptif** des problèmes rencontrés, les **résultats attendus**, les mesures envisagées, le **pilote et l'équipe projet**, les partenaires associés le cas échéant ainsi qu'un **calendrier des actions** et des **critères d'évaluation**. Un protocole identique est appliqué à chaque action projetée.

Un exemple concret : l'action concernant la prévention de l'absentéisme scolaire.

Le titre de l'action permet une description des caractéristiques. S'en suit l'établissement d'un constat sans concession de la situation territoriale (extrait de ce constat pour exemple : « la cellule de veille éducative de Montataire, les dispositifs de veille éducative et de réussite de Creil, de Nogent-sur-Oise et de Villers-Saint-Paul interviennent déjà (...) toutefois, la transmission des informations et des données n'est pas formalisée et le phénomène de l'absentéisme manque de lisibilité... »). Les objectifs à atteindre sont ensuite énoncés, puis vient la description de l'action visée dans le détail. Suivent alors les modalités de fonctionnement du groupe de résolution (comment va s'organiser et se coordonner l'action), l'énoncée des publics bénéficiaires (lycées, collèges, écoles primaires), du porteur de l'action (l'Inspection académique), des partenaires de l'action (les chefs d'établissement, les services de prévention et médiation, les CCAS, les services de police municipale, les coordonnateurs de réussite éducative, le Conseil Départemental, la Police Nationale).

Enfin, figurent le calendrier (la programmation sera définie lors de la 1ère réunion de travail), la durée de l'action (deux ans), les indicateurs et procédure de suivi (élaboration d'un tableau de bord de la situation) ainsi que les indicateurs et procédures d'évaluation (bilan annuel de l'action et de l'évolution de la situation qui sera transmis au conseil restreint et à la cellule de coordination et de veille).